

# Section Nord France Europe

## *La cerise pour les gâtés, les picailons pour les employés*

Cette période de l'année coïncide généralement avec les Augmentations Générales de Salaires et le versement de la Part Variable.

Or, qu'avons-nous constaté sur ces deux domaines ?

Le Flash Actus Sociales n° 82 du 14/03/2011 et la réunion du Comité d'Entreprise du 24/03/2011 reflètent parfaitement le « foutage de gueule » opéré par la Direction BPCE et la Direction de la CENFE à l'égard des salariés.

Le flash Actus sociales entérine la décision patronale d'accorder :

⇒ 450€ bruts annuels pour les salariés dont le salaire de référence est inférieur ou égal à 26000€ bruts annuel pour un temps plein.

⇒ 350 € bruts annuels pour les salariés dont le salaire est compris entre 26000€ et 35000€ bruts.

⇒ 250€ bruts annuels pour les salariés dont le salaire est supérieur à 35000€ bruts annuels.

Dans le même temps, nous apprenions (cf tract intersyndical du 14/03) que Pérol et son staff s'en mettaient plein les poches, avec des bonus exorbitants dépassant plusieurs centaines de milliers d'euros.

Lors de la réunion du CE du 24/03, l'examen des comptes de l'entreprise a mis en exergue l'excellente santé financière et commerciale de la CENFE. :



La CENFE est :

①<sup>ère</sup> en PNB par ETP Banque Commerciale

②<sup>ème</sup> en PNB tous métiers, ②<sup>ème</sup> en coefficient d'exploitation tous métiers.

En récompense de ces excellents résultats, nous aurions pu avoir, en sus de la prime d'intéressement, un bonus de 20% .Il suffisait pour cela d'atteindre un résultat net comptable de 95M€.

**Pas de bol !!! Nous atterrissons à 94.4M€. Il manque 623 KE.**

Ce bonus ne nous est pas attribué tout simplement parce qu'un certain nombre de banques, dont BPCE, ont été condamnées à une amende de **384,9 M€ pour entente illicite** sur les coûts de traitement des chèques. La **BPCE** a été, rappelons-le, la plus lourdement condamnée (**90.9M€**).

Notre Caisse, compte tenu de son poids dans le groupe, a dû participer au règlement de cette amende, pour un montant de **4.5M€**, ce qui a, bien évidemment, obéré les comptes 2010, et, a fortiori, privé les salariés de la CENFE de ce bonus de 20% sur l'intéressement.

A cela, vient s'ajouter des dépréciations pour titres à hauteur de 15M€ qui ont « plombé » le résultat !!!

*Bref, plus on triche, plus on est récompensés, (Pérol, Vergne et leur clique) plus on travaille bien, (les salariés) plus on est pénalisés !!!!!*

En outre, lors de cette réunion de Comité, divers sujets nous ont été présentés :

- ⇒ Le traitement des mails entrants
- ⇒ L'OVAD (traitement de la vente à distance)
- ⇒ Le traitement des appels téléphoniques entrants

Tous ces sujets, pris un à un, peuvent sembler banals et ordinaires. Lorsqu'on les additionne, nous avons des raisons de nourrir quelque inquiétude, eu égard à l'accroissement de la charge de travail y afférente.

En effet, les mails des clients (à traiter dans la journée), les appels téléphoniques des clients qui arriveront sur la boîte vocale lorsque le commercial sera en RDV, et qu'il faudra traiter impérativement dans la journée, vont générer un accroissement des temps de traitement.

Cela ne peut se résoudre qu'en effectuant une refonte des référentiels d'activité. Sinon, il y a fort à parier que l'allongement de la durée de travail sera inéluctable, compte tenu des tâches supplémentaires à accomplir.

*Accroître le travail des salariés de la CENFE, pour une récompense minimale, accorder des primes mirifiques aux dirigeants qui « arnaquent » les clients, et pénalisent, par là même, les salariés, sont les leitmotivs de nos dirigeants.*

*Ajoutons-y des suppressions massives d'emplois et une pression commerciale démentielle, liée au sacro-saint « benchmark ».*

*Comment s'étonner dès lors du mal-être des salariés débouchant parfois sur des gestes dramatiques, comme cette jeune DA de la CE des Alpes-Maritimes, qui s'est jetée sous un train à SOSPEL, dans les ALPES MARITIMES, ne supportant plus la pression psychologique de nos si « chers » dirigeants.*

Il est encore temps de relever la tête, afin d'imposer d'autres choix, notamment en matière d'organisation du travail, sinon les antidépresseurs ne sont plus même suffisants pour éradiquer notre stress et notre mal-être au travail.

Vos élus CFDT peuvent vous y aider. N'hésitez pas à nous faire part de vos difficultés. Nous serons à vos côtés, comme toujours !!!

**Vos représentants *Cfdt CENFE***

*Nathalie HEYSEN, Philippe DUBOIS,  
Christian MICHALSKI, Didier ROGER*

☎ : 03-21-28-73-24, 📞 06-82-01-31-76

[nfe@cfdt-ecureuil.com](mailto:nfe@cfdt-ecureuil.com)

[www.cfdt-ecureuil.com](http://www.cfdt-ecureuil.com)